

# Festival Armor/court

**Edition 04 du 16 au 18 Mars 2012**

## **Règlement du Festival**

### **Art 1 : Dates et lieux :**

- Le festival de courts métrages **Armor/court 4ème édition** se déroulera les 16/17/18 Mars 2012 , à Plestin Les Grèves , Côtes d'Armor.
- Le festival est présenté par l'association ACC- Le Douron de Plestin Les Grèves.

### **Art 2 : Conditions de participation :**

- Le festival est ouvert aux réalisateurs francophones, amateurs ou professionnels, qui présentent des œuvres individuelles ou collectives, en langue française. Les films étrangers en version sous titrée française ne sont pas acceptés.
- Le festival est ouvert aux films de fiction uniquement. Pas de film purement d'animation . Le thème est libre .
- Les films doivent avoir été tournés sur support vidéo ou pellicule hors 35 mm.
- Les films ne doivent pas avoir reçus de soutien du CNC .
- La durée des films est limitée à 20 Minutes, générique compris .
- Les films doivent avoir été réalisés à partir de Janvier 2008.
- Le participant peut présenter jusqu'a 2 films.

### **Art 3 : Inscriptions :**

- Les frais d'inscription sont de 6 € (pour 1 ou 2 films).
- Les films sont à envoyer sur support DVD uniquement (1 DVD par film), avec identification sur le DVD du Titre du film , Nom du Réalisateur, Durée, Format. Les DVD seront conservés par Armor/court .
- **La date limite d'inscription est fixée au 25 Décembre 2011 au plus tard.**
- Les frais d'envoi sont à la charge des participants.

Pour s'inscrire, il faut envoyer :

- le bulletin d'inscription dûment rempli et signé
  - Le DVD du film (Dvd lisible sur lecteur salon)
  - Le chèque de participation de 6 € à l'ordre de : ACC Le Douron
- Envoi à : Morvan Jean-jacques - Festival ARMORICOURT  
1 rue Joseph Le Calvez - Locquémeau 22300

#### **Art 4 : Sélection des films :**

- Les films seront visionnés et sélectionnés par un comité de sélection issu de l'association organisatrice. Les décisions du comité sont sans appels.
- A l'issue de la présélection, 12 Films ou plus seront sélectionnés pour participer à la compétition.
- La liste officielle des films sélectionnés sera annoncée Mi Février 2012 au plus tard .
- Les participants seront avertis par email de leur sélection.

#### **Art 5 : Prix et Récompenses :**

Un jury composé de 3 à 5 membres issus du milieu professionnel du cinéma, de l'audiovisuel ou culturel décernera :

- le Grand Prix (1er)
- le 2ème prix
- le 3ème prix
- le prix spécial du jury .

Le Public décernera par vote le Prix du Public.

L'organisation Armorcourt décernera le Prix Présence. Ce prix récompensera l'un des films d'un réalisateur sélectionné présent.

Notre partenaire, les éditions Exequo décerneront le Prix Exequo sous forme d'une publication dans la collection Courts Lettrages.

**Les dotations en numéraires qui accompagnent les prix seront remises aux réalisateurs ou à leurs représentants uniquement sur place durant la remise des prix.**

**Si aucun représentant d'un film primé n'est présent, le prix sera acquis et l'attestation envoyée , mais la dotation ne sera pas versée .**

#### **Art 6 : Communication et diffusion :**

- Les réalisateurs de films sélectionnés cèdent au festival, sans contrepartie, le droit d'utilisation d'extraits ou de photos des films pour promouvoir les oeuvres et le festival .
- Les réalisateurs de films sélectionnés cèdent au festival, après accord, sans contrepartie, un droit de diffusion non commercial occasionnel des films auprès des TV-partenaires, TV locales ,TV web locales, et lors de projections publiques, notamment en première partie de séances au cinéma Le Douron.

#### **Art 7 : Acceptation du règlement**

- La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. La Direction du Festival est seule habilitée à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations.